Informations de base

1996/0184(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Convention sur la coopération pour la protection de l'utilisation durable du Danube **Subject** 3.70.04 Gestion des eaux, pollution de l'eau, des cours d'eau 3.70.20 Développement durable	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets		
ENER Recherche, développement technologique et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN Transports et tourisme		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Culture	2048	1997-11-24

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
11/07/1996	Publication de la proposition législative	COM(1996)0269	Résumé
04/09/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/09/1996	Vote en commission		
24/11/1997	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		

24/11/1997	Fin de la procédure au Parlement		
12/12/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/0184(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 Traité CE (avant Amsterdam) E 130S-p1 Traité CE (avant Amsterdam) E 228-p2/3-a1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/4/08183

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0552/1996 JO C 347 18.11.1996, p. 0419-0425	25/10/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1996)0269 JO C 288 01.10.1996, p. 0019	11/07/1996	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1384/1996 JO C 066 03.03.1997, p. 0001	27/11/1996	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 1997/0825
JO L 342 12.12.1997, p. 0018 Résumé

Convention sur la coopération pour la protection de l'utilisation durable du Danube

1996/0184(CNS) - 27/11/1996 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité estime, comme la Commission, qu'une entrée en vigueur rapide de la Convention sur la protection du Danube est extrêmement souhaitable et il se déclare donc en faveur d'une ratification rapide par l'Union européenne. Cette convention est en effet d'une importance considérable en matière de politique extérieure, de politique économique et de politique de l'environnement. Elle représente une contribution importante au processus européen d'intégration et apporte son concours au développement d'une économie durable ainsi qu'à la protection des ressources naturelles et écologiques dans le Bassin du Danube.

Convention sur la coopération pour la protection de l'utilisation durable du Danube

1996/0184(CNS) - 11/07/1996 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclusion, au nom de la Communauté, de la Convention sur la coopération pour la protection de l'utilisation durable du Danube. CONTENU : par cette proposition de décision, la Commission recommande à la Communauté et à ses Etats membres, de conclure la Convention sur la protection et l'utilisation durable du Danube, signée à Sofia le 29/06/1994 par dix pays dont l'Allemagne et l'Autriche, ainsi que par la Communauté elle-même. L'objectif essentiel de cette Convention est de fixer un cadre aux coopérations bi- ou multilatérales, entreprises pour protéger l'environnement aquatique, pour prévenir et maîtriser la pollution du Danube et assurer une utilisation durable des ressources en eau des pays riverains. Une telle démarche devrait contribuer à préparer la voie pour une entrée en vigueur rapide au niveau international de règles permettant de prévenir, améliorer la qualité de l'environnement et la qualité de l'eau ainsi que l'exploitation viable des ressources hydrologiques.

Convention sur la coopération pour la protection de l'utilisation durable du Danube

1996/0184(CNS) - 25/10/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition.

Convention sur la coopération pour la protection de l'utilisation durable du Danube

1996/0184(CNS) - 24/11/1997 - Acte final

OBJECTIF: conclusion, au nom de la Communauté, de la Convention sur la coopération pour la protection de l'utilisation durable du Danube. MESURE DE LA COMMUNAUTE: décision du Conseil 97/825/CE. CONTENU: le Conseil a décidé d'approuver, au nom de la Communauté, la Convention sur la coopération pour la protection et l'utilisation durable du Danube. Cette convention a déjà été signée au nom de la Communauté le 29 /06/1994; elle vise à fixer un cadre aux coopérations bi ou multilatérales entreprises pour protéger l'environnement aquatique, pour prévenir et maîtriser la pollution du Danube et pour assurer unr utilisation durable des ressources en eau des pays riverains.